

MODULE 6 - CERTIFICATION

Le **Module 1** a abordé brièvement le choix d'un système de certification et le **Module 4** a discuté les coûts et les avantages de la certification. Le Module 6 aborde les certifications biologique, commerce équitable et GLOBALGAP plus en détail. Le Module fournit des outils pour mettre en place un système de contrôle interne (SCI) et se préparer à la certification.

Avant d'ajouter de la valeur à votre produit par le moyen d'un certificat, il est essentiel que votre organisation offre un produit de qualité, dans la quantité requise, dans les délais impartis, et pour un prix compétitif. Ces aspects ont été abordés dans les cinq premiers Modules de ce guide. Si vous avez sauté ces Modules pour aller directement au Module 6, prenez le temps de vérifier si vous devez tout d'abord mettre en œuvre certaines améliorations dans ces domaines.

SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ (SGQ)

ISO 9001

La gestion de la qualité concerne la qualité du produit et les moyens pour la garantir. Les systèmes de gestion de la qualité appliquent des techniques d'assurance de la qualité et de contrôle des opérations afin d'obtenir une qualité de produit supérieure et plus uniforme. La série «ISO 9000» de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) définit des normes pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité comprenant des principes et processus relatifs à la conception, le développement et la livraison d'un produit ou d'un service général. Les organisations peuvent entrer dans un processus de certification selon ISO 9001:2008, une des normes de la série ISO 9000, afin de démontrer leur conformité aux exigences du système de gestion de la qualité ISO. Une entreprise ou une organisation qui a été contrôlée et certifiée par un organisme tiers comme étant conforme à la norme ISO 9001:2008 peut afficher publiquement qu'elle est «certifiée ISO 9001». La certification selon la norme ISO 9001:2008 ne garantit pas la qualité des produits ou des services finaux, mais certifie plutôt que des processus formalisés sont appliqués. Toutefois, on constate que, souvent, les avantages liés à l'obtention de la certification selon la norme ISO 9000 ne compensent pas les ressources financières, le temps et les formalités administratives requis pour la certification officielle de l'organisation, surtout lorsque la certification ISO est combinée avec un autre système de certification apportant une valeur ajoutée. Voilà pourquoi la norme ISO 9001:2008 peut aussi être appliquée sans certification officielle, simplement en raison des améliorations qui peuvent être réalisées au

niveau de la qualité du produit ou des services. La mise en œuvre des principes d'ISO 9001:2008 peut aider une organisation à contrôler ou à améliorer la qualité de ses produits et services, à réduire les coûts des défauts de qualité et à devenir plus compétitive. Les organisations ayant mis en place un système de gestion de la qualité ont tendance à rencontrer moins de difficultés à se conformer aux exigences relatives à la tenue de registres et la traçabilité imposées par d'autres systèmes de certification. Plus d'information concernant les normes ISO 9000 est disponible sur: www.iso.org/iso/fr/iso_catalogue/management_standards/iso_9000_iso_14000/iso_9000_essentials.htm (la norme ISO 9001:2008 peut être téléchargée du site web pour le prix de 118 CHF).

LE «ISO 9001 FITNESS CHECKER» DE L'ITC

Afin d'améliorer l'accessibilité de la norme ISO 9001 pour les entreprises de petite et moyenne taille des pays en développement, le Centre du Commerce International (ITC) a élaboré son «ISO 9001 Fitness Checker» pour le contrôle de la conformité à la norme ISO 9001. Cet outil permet aux organisations de se familiariser aux principes de la gestion de la qualité et d'évaluer leur état de préparation pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité basé sur la norme ISO 9001. Des informations plus amples concernant le «ISO 9001 Fitness Checker» sont disponibles sur www.intracen.org/ec/welcome3.htm?http&&www.intracen.org/ec/isochecker/ (uniquement en anglais). Le Fitness Checker est disponible, en format papier et sur CD ROM (en français) sur www.intracen.org/eshop/f_f_IP_Title.Asp?ID=29281&LN=FR. Une liste de contrôle introductoire peut être

téléchargée de www.intracen.org/ec/isochecker/gapanaly.pdf. Les organisations de soutien au commerce nationales doivent signer un accord de publication conjointe avec l'ITC avant de diffuser le «Fitness Checker» dans leur pays (voir www.intracen.org/ec/welcome3.htm?http&&www.intracen.org/ec/isochecker/). Les partenaires

actuels sont listés sur la page web suivante: www.intracen.org/ec/welcome3.htm?http&&www.intracen.org/ec/isochecker/. En Afrique, le Ghana Standards Board (www.ghanastandards.org) et le Malawi Bureau of Standards (www.sadc-sqam.org) ont élaboré des adaptations nationales du «Fitness Checker».

CERTIFICATION DE GROUPE

DÉFINITION

Les premiers systèmes de certification biologique se concentraient sur la certification des exploitations individuelles. Toutefois, il est vite devenu évident que de nombreux petits exploitants des pays en développement étaient incapables d'assumer les frais de certification facturés par les organismes de certification biologique reconnus internationalement. En réponse à ce problème, la notion de certification de groupe a été développée; par la suite, ce principe a été adopté par d'autres systèmes de certification.

La certification de groupe est la pratique d'organiser des producteurs individuels en groupes structurés, et de passer une partie des tâches de contrôle par un audit externe à des inspections internes. Afin d'assumer ces tâches de contrôle, le groupe doit élaborer un système de contrôle interne qui garantit que les membres du groupe répondent aux exigences de la norme. Un organisme de certification externe vérifie si le système de contrôle interne fonctionne de façon satisfaisante. Le système de contrôle interne permet aux membres du groupe d'améliorer leurs pratiques avec le temps.

La certification de groupe exige qu'un nombre minimal d'agriculteurs participent au système. Les frais de certification de groupe sont généralement plus élevés que ceux de la certification individuelle, et la mise en place d'un système de contrôle interne est coûteuse. La certification de groupe n'est donc intéressante qu'à condition que les frais puissent être répartis sur un nombre suffisant d'agriculteurs.

En outre, alors que le nombre d'exploitations qui doivent être inspectées par l'organisme externe est déterminé sur la base d'une évaluation des risques, le nombre minimal des inspections tourne autour de 12; si le groupe est plus petit, tous les agriculteurs sont inspectés, et toute économie réalisée par rapport à la certification individuelle est perdue.

Toutefois, la certification de petits groupes peut valoir la peine si:

- Il est attendu que le group grandira dans le futur proche, et souhaitera mettre en place un système de contrôle interne testé;
- Les agriculteurs ne sont pas capables de gérer la certification individuelle (par exemple parce qu'ils sont analphabètes);
- Les activités agricoles d'un exportateur ou d'une coopérative doivent être certifiées en liaison avec ses opérations de transformation et d'exportation.

EXIGENCES COMMUNES POUR LA CERTIFICATION DE GROUPE

L'Alliance ISEAL, une organisation sans but lucratif promouvant les bonnes pratiques au niveau des normes environnementales et sociales, a récemment facilité un accord sur une série d'exigences communes pour la certification de groupements de producteurs, qui pourraient être adoptées comme exigences de base pour tous les systèmes de certification (disponible sur: www.isealalliance.org/index.cfm?nodeid=1). Le document se concentre sur les exigences de certification relatives à la structure et au fonctionnement d'un groupement de producteurs. Plutôt que de stipuler des exigences de performance spécifiques à une norme particulière, le document vise à les compléter. Quoique le document a été élaboré pour l'usage des organismes de certification, il peut s'avérer utile pour des organisations qui souhaitent développer un système de contrôle interne en préparation de la certification de groupe.

LA PRÉPARATION DE LA CERTIFICATION DE GROUPE

Bien que les processus de certification diffèrent d'un système de certification à l'autre (voir ci-dessous), deux problèmes fréquents au niveau de l'inspection externe sont communs à tous les systèmes de certification:

- L'information fournie par les agriculteurs est en contradiction avec les informations contenues dans les registres de l'organisation. Pour s'assurer que l'information tenue par l'organisation sur ses agriculteurs est correcte, chaque agriculteur doit signer son dossier afin de marquer son accord avec son contenu. Si l'agriculteur ne sait pas lire, le fichier doit être lu à haute voix par une personne de confiance (pas par l'agent de terrain de la coopérative);
- De nombreux agriculteurs des pays en développement se sont habitués à être interrogés par des inconnus en préparation de nouveaux projets. Afin d'accroître leurs chances de bénéficier de tels projets, les agriculteurs se plaignent fréquemment d'un manque de formation, de prix bas ou de ventes faibles. Si les agriculteurs d'un groupement se plaignent auprès des inspecteurs

externes, ils n'ont pas compris l'objectif de l'inspection.

Les problèmes précités peuvent être évités par la bonne formation des agriculteurs, non seulement au niveau des méthodes de production améliorées et du respect des exigences d'un système de certification, mais aussi au niveau des objectifs de la certification et des divers éléments du processus de certification, y compris l'inspection externe. En général, l'agent de terrain de l'organisation accompagne l'inspecteur externe dans sa ronde d'inspection des opérations. L'agent de terrain doit s'assurer que l'inspecteur externe est présenté correctement, afin d'empêcher que les agriculteurs ne confondent la visite d'inspection avec une mission d'identification de projet. Les sections ci-dessous fournissent des orientations détaillées quant à la certification de groupe.

CERTIFICATION BIOLOGIQUE

PRODUCTION BIOLOGIQUE ET CERTIFICATION BIOLOGIQUE

Le choix de la production biologique et la décision d'obtenir une certification biologique sont deux décisions distinctes; une organisation peut décider de produire de manière biologique et de se conformer aux normes biologiques généralement acceptées, sans pour autant obtenir une certification octroyée par un organisme indépendant.

La décision de commencer à produire biologiquement peut être inspirée par plusieurs facteurs, notamment:

- Le désir d'augmenter les rendements des systèmes agricoles traditionnels, sans utiliser des intrants externes coûteux;
- Des considérations d'environnement: pour éviter de polluer l'environnement avec des produits agrochimiques ou promouvoir la biodiversité;
- Des raisons de santé: pour éviter la manipulation de produits agrochimiques par les travailleurs agricoles ou pour éliminer les résidus de pesticides dans les aliments;
- Le désir d'accéder au marché de niche des produits biologiques (où les produits génèrent généralement une majoration de prix).

Ce dernier objectif, l'accès au marché des produits biologiques, est le seul objectif qui exige que le

producteur fournisse des preuves officielles quant au caractère biologique de ses produits. Selon les exigences de votre marché de niche, ces garanties peuvent être fournies sous forme de: a) un système de garantie participatif (SGP), ou b) la certification par tierce partie.

Les SGP offrent aux petits exploitants et aux organisations vendant leurs produits localement une alternative crédible et abordable à la certification par tierce partie, en l'absence de réglementations publiques concernant l'étiquetage des produits biologiques. Les SGP sont centrés sur des normes pour l'agriculture biologique locales, disponibles publiquement. Ils se basent sur la confiance, les réseaux sociaux et l'échange de connaissances, et reconnaissent les producteurs comme «biologiques» à travers un processus basé sur la participation des parties prenantes. Pour plus d'informations sur les SGP, visitez

www.ifoam.org/about_ifoam/standards/pgs/French-PGS-Publ.html.

Lorsque les marchés sont régis par des réglementations publiques concernant l'étiquetage des produits biologiques, la certification par tierce partie est indispensable. Le reste de cette section traite de la certification biologique par tierce partie.

ÉTAPES VERS LA CERTIFICATION

Aperçu des étapes

- i. Sélectionnez la norme biologique selon laquelle vous désirez être certifié;
- ii. Établissez une liste des organismes de certification possibles (voir ci-dessous), téléchargez leurs formulaires et recueillez des informations concernant leurs exigences spécifiques (par exemple quant à la certification de groupe);
- iii. Assurez la conformité de vos opérations à la norme. Mettez en place des systèmes de tenue de dossiers et de contrôle interne d'une manière qui vous permet de remplir tous les formulaires requis;
- iv. Demandez un devis, sélectionnez un organisme de certification et signez le contrat;
- v. Établissez si votre organisation a besoin d'un pré-audit avant l'inspection proprement dite;
- vi. Remplissez tous les formulaires et envoyez toute la documentation nécessaire;
- vii. Une fois que votre dossier est accepté, fixez la date de l'inspection. L'organisme de certification vous enverra une facture préliminaire, en demandant à votre organisation de payer une avance (généralement autour de 50–70 pour cent des frais de certification totaux);
- viii. Effectuez la dernière inspection interne et informez vos agriculteurs et employés de l'inspection externe;
- ix. Inspection externe;
- x. Mesures correctives immédiates;
- xi. Dès réception de la facture finale, versez le montant qui reste à payer;
- xii. L'organisme de certification déterminera si votre organisation se conforme aux exigences de la certification; si la décision est positive, l'organisme de certification envoie un certificat (certains organismes attendent cette décision finale avant d'envoyer leur facture finale).

Sélection de la norme biologique appropriée

Au minimum, vos produits devront se conformer à la réglementation publique concernant les produits biologiques dans votre marché cible. Cependant, certains marchés sont caractérisés par une forte présence de labels biologiques privés (souvent détenus par des associations d'agriculteurs nationales) imposant des exigences au-delà de celles fixées par la réglementation publique.

Les principaux marchés régis par des réglementations publiques concernant la production et la vente des produits biologiques comprennent:

- L'Union Européenne, avec le «Règlement du Conseil concernant le mode de production biologique et l'étiquetage des produits biologiques». Voir http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home_fr;
- Les Etats-Unis, avec le «National Organic Program» (NOP). Voir www.ams.usda.gov/AMSv1.0/nop;
- Le Japon, avec le «Japanese Agricultural Standard» (JAS). Voir www.maff.go.jp/e/jas/index.html;
- Le Canada, avec le «Règlement sur les produits biologiques». Voir www.inspection.gc.ca/english/fssa/orgbio/orgbioe.shtml.

Des exemples d'importants labels biologiques privés sont Bio Suisse (Suisse) (www.bio-suisse.ch); Demeter (agriculture biodynamique, global) (www.demeter.net); Naturland (global) (www.naturland.de); the Soil Association (Royaume Uni) (www.soilassociation.org); KRAV (Suède) (www.krav.se/System/Spraklankar/In-English/KRAV/).

Un aperçu des principales normes publiques et privées est disponible sur www.imo.ch/imo_regulation_organic_production_en.2002.998.html.

Le choix d'un organisme de certification

Votre choix d'un organisme de certification approprié doit être déterminé par les facteurs suivants:

- Gamme de produits de certification;
- Prix;
- Préférences des acheteurs;
- Services.



Logo européen de l'agriculture bio

Gamme de produits de certification

Votre choix d'un organisme de certification sera limité aux organismes offrant la certification selon la norme que vous avez sélectionnée. La plupart des labels privés exigent que l'inspection soit faite par l'organisme de certification qui en est propriétaire. Toutefois, certains labels autorisent des tierces parties à vérifier la conformité avec leurs exigences (même si la décision finale est prise par l'organisme de certification propriétaire du label). Le «Soil Association», par exemple, a autorisé le «Institute for Marketecology» (IMO) à vérifier le respect de ses critères. L'IMO délivre le certificat de conformité avec les règlements publics de l'UE, tandis que le «Soil Association» délivre un certificat attestant la conformité à ses propres exigences supplémentaires (voir

www.imo.ch/imo_services_organic_private_soil_association_en.2770.998.html) (uniquement en anglais et en espagnol). Il est utile de vérifier si l'organisme de certification offre la certification non seulement selon la norme de votre choix, mais aussi selon d'autres normes biologiques, ce qui facilitera l'obtention de certifications supplémentaires quand d'autres opportunités de marché se présenteront.

Prix

Les frais d'inscription et de certification peuvent varier considérablement d'un organisme de certification à l'autre. Demandez à tous les organismes de certification offrant la certification selon la norme de votre choix de vous envoyer un devis. L'organisme de certification aura besoin de renseignements sur le nombre d'agriculteurs, la zone de production, la complexité de vos opérations de production et de transformation, etc., afin de calculer un prix; assurez-vous que cette documentation de base est prête. Demandez une ventilation détaillée des coûts, plutôt qu'une somme globale, afin d'obtenir une idée de ce qui rend un organisme de certification plus coûteux qu'un autre (par exemple, coûts de voyage, frais d'inspection, décision finale sur la certification).

Les organismes de certification possédant un bureau dans votre pays ou ceux travaillant avec des inspecteurs locaux ne sont pas forcément moins chers. Étant donné que la tenue d'un bureau ou l'embauche d'inspecteurs locaux comporte également un coût (par exemple des frais de formation), il peut être moins coûteux d'envoyer un inspecteur basé à l'étranger, surtout quand le nombre d'inspections à effectuer dans un pays est limité.

La meilleure méthode de limiter vos frais de certification est de limiter le temps consacré à votre organisation par l'organisme de certification et son

inspecteur. Si l'inspection révèle de nombreuses non-conformités critiques, l'organisme de certification exigera qu'elles soient corrigées; l'organisme effectuera un nouveau contrôle avant de délivrer le certificat. La mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace est donc le meilleur moyen de limiter vos frais d'inspection. Après plusieurs années de conformité à une norme particulière, l'organisme de certification peut décider de réviser son évaluation des risques de votre organisation et réduire son temps d'inspection, réduisant ainsi les coûts de certification pour votre organisation.

Préférences des acheteurs

Demandez à vos acheteurs s'ils préfèrent une certification particulière. Alors qu'il est généralement plus facile d'opérer au niveau international lorsque le vendeur et l'acheteur sont certifiés auprès du même organisme de certification, les changements introduits récemment dans les règlements de l'UE dans le but de simplifier les procédures administratives pourraient faciliter les opérations impliquant des organismes de certification multiples dans une seule filière.

Outre ces considérations administratives, les préférences du marché peuvent dicter le choix de votre organisation pour un système de certification particulier. Dans certains marchés, les consommateurs ont une forte préférence pour certains labels (privés), tandis que les produits biologiques importés dans l'UE peuvent porter le label biologique européen et/ou national. Il est possible que certains acheteurs préfèrent des fournisseurs qui ont été certifiés par un organisme de certification ayant une réputation de rigueur.

Services

Renseignez-vous auprès d'autres organisations quant à la qualité des services offerts par l'organisme de certification. À quelle vitesse l'organisme de certification réagit-il aux requêtes? Offre-t-il des mises à jour des normes et des procédures régulières et claires? A-t-il des employés qui parlent votre langue? Combien de temps faut-il à l'organisme de certification pour prendre une décision quant à la certification d'une organisation? Il peut y avoir besoin de trouver un compromis entre les considérations de prix et de qualité. Il est concevable que les organismes de certification meilleurs marché organisent moins de réunions de leur comité d'évaluation, ce qui entraîne des retards dans la procédure de certification, alors que les organismes de certification garantissant une décision rapide après inspection facturent peut-être des frais plus élevés.

Tandis que les organismes de certification possédant un bureau ou des inspecteurs locaux ne sont pas nécessairement moins chers (voir ci-dessus), il peut être plus facile, et moins cher, de contacter des représentants locaux qui parlent votre langue. En outre, les inspecteurs locaux sont susceptibles d'avoir une meilleure compréhension des circonstances particulières dans lesquelles les organisations fonctionnent.

Bien que le résultat de l'inspection selon une norme particulière devrait – en théorie – être le même irrespectivement de l'organisme de certification ou de l'inspecteur effectuant l'inspection, dans la pratique ceci peut faire une grande différence. Demandez à des entreprises et des groupements d'agriculteurs certifiés quelles ont été leurs expériences avec un organisme de certification et/ou un inspecteur particulier.

Pré-audit

Vous pouvez demander à votre organisme de certification de procéder à un pré-audit dans le cadre des préparatifs pour le développement d'un système de contrôle interne (SCI). Le pré-audit démontrera si et où votre système n'est pas conforme aux exigences du système de certification. Un pré-audit peut être particulièrement utile dans le cas des organisations dont les agriculteurs n'utilisent pas de produits agrochimiques. Même si le système de contrôle interne d'une telle organisation n'est pas encore prêt à être certifié, un pré-audit peut documenter la non-utilisation de produits agrochimiques, ce qui peut être considéré comme le début de la période de conversion de l'organisation.

Formulaires

L'organisme de certification vous enverra des instructions précises concernant la documentation requise. Adaptez votre système de contrôle interne à ces exigences afin de vous assurer que vous avez toutes les informations nécessaires et alignez votre système de documentation sur les formats utilisés par l'organisme de certification, par exemple pour les listes des membres, les rapports de sanction, etc. Cette règle vaut en particulier pour les systèmes de

contrôle développés dans le cadre d'une certification de groupe, étant donné que chaque organisme de certification a ses propres exigences quant au fonctionnement et à la documentation des systèmes de contrôle interne.

Inspection interne

Nous vous conseillons de procéder à une dernière inspection interne juste avant l'arrivée des inspecteurs externes, afin de vérifier si votre organisation est conforme à toutes les exigences (documentaires). Cette inspection finale vous donnera l'occasion d'expliquer à tous vos agriculteurs pourquoi et quand l'inspection externe sera effectuée, et d'assurer leur pleine coopération.

Inspection externe

Coopérez pleinement avec l'inspecteur externe; remplissez toutes les exigences documentaires et organisez les visites de terrain aussi efficacement que possible. La visite de l'inspecteur sera d'autant plus chère qu'il devra attendre pour obtenir une information.

Il est évident que l'inspecteur doit traiter les employés et les producteurs de votre organisation de manière correcte et polie. Si vous sentez que l'inspection n'a pas été effectuée correctement, plaignez-vous par écrit auprès de l'organisme de certification. Des motifs possibles pour introduire une plainte comprennent:

- Langue: l'inspecteur ne comprenait pas la langue locale; il n'y avait pas de service de traduction et les agriculteurs ont été forcés de parler dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas parfaitement;
- Un manque de compréhension de la culture ou des produits de la part de l'inspecteur;
- Une conduite irrégulière, par exemple, l'inspecteur a intimidé les agriculteurs.

Mesures correctives immédiates

L'organisme de certification peut demander à une organisation inspectée de prendre des mesures correctives immédiates (par exemple, fournir de la documentation additionnelle) avant d'octroyer la certification.

MANUELS POUR LES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE



IFOAM. 2007. *Systèmes de contrôle interne pour la certification collective – kit de formation pour producteurs organisés*

Disponible en anglais, français, espagnol et turc à l'adresse suivante:

<http://shop.ifoam.org/bookstore/index.php?cPath=64_68_46_47> (gratuit pour les membres de l'IFOAM; EUR25 pour la version téléchargée, EUR28 pour la version CD ROM).



Le document *Smallholder Group Certification – Guidance Manual for Producer Organizations*, qui fait partie du kit de formation, peut être téléchargé gratuitement (en anglais) à l'adresse suivante:

<www.imo.ch/portal/pics/documents/ics_guidance_manual.pdf>.

Mise en place d'un système de contrôle interne - étapes

Selon le kit de formation de l'IFOAM, la mise en place d'un système de contrôle interne pour l'agriculture biologique se compose des étapes essentielles suivantes:

- Sélection d'employés qualifiés et formation en production biologique et en systèmes de contrôle interne;
- Identification des agriculteurs; sensibilisation des agriculteurs aux principes biologiques;
- Élaboration d'un manuel SCI, contenant des procédures et formulaires faits sur mesure (le manuel initial ne doit pas être élaboré dans les moindres détails; il est plus important de s'assurer que les procédures et formulaires du manuel sont entièrement compris et mis en œuvre par tous les membres du personnel);
- Évaluation du manuel SCI par l'organisme de certification (de préférence avant, et si non pendant, la première inspection); l'organisme de certification peut fournir des commentaires ou suggestions d'amélioration utiles;
- Amélioration progressive du manuel SCI (procédures, formulaires, etc.) et mise en œuvre par les membres du personnel SCI.

Exemples de manuels SCI

Pour des exemple d'un manuel SCI, consultez les documents suivants:



Agro Eco. 2001. *Smallholder Group Certification – Internal Control System – Example Document*.

Disponible (uniquement en anglais) sur <http://faq.smallholders-go4quality.org/dynamic/media/2/files/Internal_Control_System_example_document_complete.pdf>.



FAO. 2009.

Example document describing an internal control system for organic group certification.

Exemple d'un manuel SCI élaboré dans le cadre du projet GCP/RAF/404/GER de la FAO pour l'usage des groupements de producteurs et exportateurs de fruits.

See <www.fao.org/organicag/organicexports/oe-rationale-strategy/oe-activities/fr/>.

Notez que l'utilisation de ces documents comme exemples pour l'élaboration de votre propre manuel SCI ne garantit pas l'approbation de votre SCI par l'organisme de certification. Ces documents ne sont que des exemples; ne les copiez pas ! Adaptez votre SCI aux spécificités de votre organisation, en collaboration avec les personnes qui seront responsables de la mise en œuvre du système. Consultez votre organisme de certification sur leurs exigences spécifiques au niveau du SCI et de la certification de groupe – il est possible que votre organisme de certification a élaboré des formats standard pour les documents relatifs au SCI.

CERTIFICATION COMMERCE ÉQUITABLE

JUSTIFICATION

L'objectif des initiatives de commerce équitable est d'améliorer les termes et les conditions dans lesquelles les petits producteurs participent au marché. En général, les systèmes de commerce équitable offrent un surprix par rapport au prix du marché conventionnel; le système de Fairtrade Labelling Organizations International (FLO) offre aussi un prix minimum garanti. Les fournisseurs opérant dans le cadre d'un système de commerce équitable doivent s'assurer que les avantages du système sont partagés avec leurs membres producteurs et/ou

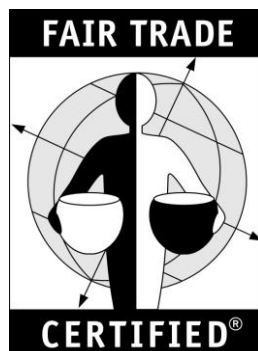
travailleurs. Bien que le système du commerce équitable ait pour but d'améliorer l'accès aux marchés pour les petits exploitants, dans la pratique ce sont souvent les importateurs qui cherchent des fournisseurs pour répondre à la demande de produits équitables. La certification commerce équitable devient alors un moyen d'exploiter une nouvelle niche de marché. Avant d'investir dans la certification commerce équitable, essayez de trouver un acheteur potentiel pour vos produits équitables. Il est possible que votre acheteur «conventionnel» ou «biologique» actuel soit intéressé à entrer sur le marché du commerce équitable.

CHOIX D'UN SYSTÈME ET D'UN ORGANISME DE CERTIFICATION

Les initiatives de commerce équitable incluent:

Le système FLO

Le système de commerce équitable élaboré par «Fairtrade Labelling Organizations International» (FLO), basé sur les labels de «Transfair», «Max Havelaar» et «Fairtrade», est le système de commerce équitable pour les produits agricoles le plus important au monde. Les produits labélisés «FLO» sont certifiés par FLO-Cert (www.flo-cert.net). Pour plus d'informations, voir www.fairtrade.net.



OMCE

L'Organisation Mondiale pour le Commerce Équitable (OMCE, précédemment appelée Association Mondiale du Commerce Équitable, ou WFTO en anglais) autorise ses organisations membres respectant les dix principes du commerce équitable OMCE à utiliser le logo OMCE (qui, contrairement aux labels FLO, n'est pas un label qui se met sur le produit). Le système de gestion du commerce équitable durable élaboré par l'OMCE vise à certifier les systèmes de gestion des produits du commerce équitable et leurs procédés de production, en complément de l'approche existante du FLO, qui se base sur l'étiquetage des produits. Le système de gestion du commerce équitable durable de l'OMCE est adapté aux besoins et aux réalités des petites organisations. Après l'audit par une tierce partie indépendante et la validation d'un rapport publié, les produits vendus par une organisation certifiée par et enregistrée auprès de l'OMCE peuvent porter une étiquette communiquant qu'ils ont été produits et achetés en respect des principes et pratiques du commerce équitable. Pour plus d'informations, voir www.wfto.com et www.wfto.com/index.php?option=com_content&task=view&id=915&Itemid=285.

Systèmes de certification commerce équitable élaborés par des organismes de certification biologique

- Le programme pour le commerce équitable d'Ecocert (ESR): www.ecocert.com/-ESR-.html;
- Le label «Fair for Life» d'IMO: www.imo.ch/imo_services_social_accountability_fair_trade_en.1778.998.html ou www.fairforlife.net (uniquement en anglais).

Autres initiatives

Il existe de nombreuses initiatives locales de consommateurs qui importent de petites quantités sous des conditions équitables (e.g. EquiTerre (www.equiterre.com/equiterre.php), Minga (www.minga.net), etc.).

CERTIFICATION COMMERCE ÉQUITABLE SOUS LE SYSTÈME FLO – ÉTAPES

Présentation générale

- i. Téléchargez les normes appropriées de www.fairtrade.net/standards.html;
- ii. Étudiez les normes afin d'évaluer si votre organisation pourrait s'y conformer, dans combien de temps et à quel coût;
- iii. Trouvez un acheteur avant d'entreprendre des investissements;
- iv. Commencez le processus de conformation et soumettez une demande de certification auprès de FLO-Cert (www.flo-cert.net).

Coûts

Les coûts de certification selon le système FLO dépendront de la situation actuelle de votre organisation. Les groupements de producteurs opérant sous le système FLO doivent être organisés démocratiquement, leurs membres doivent avoir une voix dans les structures décisionnelles et les bénéfices doivent être répartis équitablement entre les membres. En termes pratiques, les organisations opérant sous le système FLO doivent organiser des assemblées générales annuelles; leurs membres doivent comprendre le concept du commerce équitable et se mettre d'accord pour rechercher la certification FLO. Les grandes organisations dont les membres sont répartis dans différents villages doivent organiser des élections de représentants à l'assemblée générale. La mise en place de structures démocratiques représente généralement un des coûts les plus importants engagés par une organisation cherchant la certification FLO. Les normes FLO exigent que les ouvriers aient le droit de s'affilier à des syndicats indépendants afin de négocier leurs conditions de travail collectivement, tandis qu'un organe mixte regroupant gestionnaires et travailleurs décide de l'utilisation du surplus du commerce équitable. Les organisations œuvrant sous le système FLO sont obligées de payer les salaires minimums FLO et d'appliquer des mesures de santé et de sécurité pour éviter les blessures liées au travail. Si votre organisation n'a encore mis en place aucune de ces mesures, le respect des normes FLO peut être assez coûteux. Toutefois, comme l'amélioration des conditions de travail entraîne généralement une augmentation de la productivité, ces coûts peuvent être récupérés au fil du temps.

En plus des coûts de conformité, votre organisation devra payer des frais de certification. Pour un aperçu des frais facturés par FLO-Cert, voir www.flo-cert.net/flo-cert/main.php?id=13. Pour aider les nouveaux groupements d'agriculteurs à payer leurs

frais de certification initiaux, FLO a mis en place un Fonds de Certification (voir [ci-dessous](#)).

Trouver un acheteur

Afin d'éviter que les fournisseurs n'encourent des frais d'inspection sans avoir aucune certitude quant à trouver un débouché pour leurs produits équitables, FLO-Cert n'inspecte que les organisations qui peuvent présenter une lettre d'intention d'un acheteur potentiel. Afin de trouver un acheteur, adoptez une ou plusieurs des approches suivantes:

- Demandez à FLO s'ils connaissent des importateurs recherchant votre produit. FLO a des agents de liaison dans plusieurs pays (voir www.fairtrade.net/liaison_officers.html) qui pourraient vous assister; ils peuvent être contactés à travers FLO;
- Contrôlez la liste des titulaires de licence FLO pour votre produit dans votre marché cible (voir www.flo-cert.net/flo-cert/main.php?id=10);
- Contactez les initiatives d'étiquetage nationales de FLO afin de trouver des acheteurs potentiels dans chacun des marchés nationaux (voir www.fairtrade.net/fairtrade_near_you.html);
- Voir le [Module 7](#) pour plus d'information concernant des outils de marketing généraux.

Conformité et soumission d'une demande de certification

Dès que vous avez trouvé un acheteur potentiel, commencez à vous préparer au respect des normes FLO. Organisez une assemblée générale pour élire un comité exécutif, révissez la constitution de votre organisation (si nécessaire) et approuvez la décision de soumettre une demande de certification commerce équitable. Remplissez le formulaire d'inscription de FLO-Cert (disponible en anglais et en espagnol sur www.flo-cert.net/flo-cert/main.php?id=10), et envoyez-le à FLO-Cert.

FLO-Cert évaluera si votre entreprise relève du champ d'application de son système de certification; si c'est le cas, vous devrez payer des frais de demande. FLO-Cert vous enverra par la suite de plus amples renseignements concernant le processus de certification, ainsi que d'autres formulaires et, pour les organisations de petits producteurs, des formulaires de demande pour le Fonds de Certification FLO (voir www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/PCF_Guidelines_FR.pdf), qui peut couvrir jusqu'à 75 pour cent des frais de certification au cours de la première année, et une proportion plus faible au cours

de la deuxième année (il est attendu qu'avec le temps, les organisations paient leurs frais de certification avec les revenus supplémentaires qu'ils

générent en exportant dans le cadre du système du commerce équitable).

GLOBALGAP

GLOBALGAP est un organisme privé qui établit des normes volontaires pour la certification des produits agricoles. La norme GLOBALGAP, l'un des référentiels les plus largement reconnus au niveau international, est un référentiel «pre-farm gate» (c.à.d. qui s'applique à l'exploitation agricole) «visant à minimiser l'impact préjudiciable sur l'environnement des activités agricoles par la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques et l'assurance d'une approche responsable au niveau de la santé et la sécurité des ouvriers et du bien-être des animaux». GLOBALGAP est un label d'entreprise à entreprise qui n'est pas directement visible aux consommateurs, mais assure plutôt à votre acheteur que vous respectez les exigences GLOBALGAP, par exemple dans le domaine de la sécurité alimentaire. Certains acheteurs exigent que leurs fournisseurs soient certifiés GLOBALGAP. Les démarches en vue de l'obtention de la certification GLOBALGAP comprennent:

- Obtenez des renseignements quant aux exigences précises de l'acheteur. De nombreux acheteurs ne requièrent pas la certification GLOBALGAP complète, mais demandent plutôt à leurs fournisseurs de démontrer qu'ils sont en voie d'obtention de la certification, par exemple par le biais de leur propre documentation, de preuves de formation ou d'un pré-audit. Même s'il est attendu qu'à terme, les fournisseurs obtiennent la certification complète, cette approche permet aux organisations d'étaler leurs investissements envers la conformité dans le temps;
- Étudiez soigneusement les exigences GLOBALGAP. Les référentiels peuvent être téléchargés de www.globalgap.org/cms/front_content.php?idart=3;
- Nous vous recommandons fortement de faire pré-vérifier votre organisation par une personne qualifiée afin de déterminer à quelles normes vous (ne) vous conformez (pas), et quelles exigences ne s'appliquent pas à la situation de votre organisation. Les organismes de certification GLOBALGAP agréés offrent généralement un service de pré-audit. Alternativement, des consultants indépendants peuvent être moins coûteux, et peuvent également vous fournir des conseils quant au choix de votre organisme de certification;
- Élaborez un plan d'action, fondé sur les résultats du pré-audit, qui expose les mesures nécessaires

pour assurer la conformité à 95 pour cent aux «exigences mineures» et à 100 pour cent aux «exigences majeures» de GLOBALGAP;

- Sélectionnez votre organisme de certification. Pour une liste de tous les organismes de certification GLOBALGAP agréés, voir www2.GLOBALGAP.org/apprcbs.html;
- Préparez-vous à la visite d'inspection (et organisez une dernière inspection interne juste avant l'inspection par les inspecteurs externes);

Certification de groupe

Afin de réduire les coûts de conformation et de certification GLOBALGAP pour les petits agriculteurs, un système de certification collective («GLOBALGAP Option 2») a été mis en place pour permettre aux groupements d'agriculteurs de se conformer aux exigences GLOBALGAP en tant qu'unité. GLOBALGAP Option 2 permet aux groupements de producteurs de centraliser les mesures de conformation (par exemple au niveau du stockage des pesticides), ce qui leur permet de réaliser certaines économies d'échelle. La structure du groupement de producteurs doit permettre l'application d'un système de gestion de la qualité à travers l'ensemble du groupe. En coopération avec le «Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit» (GTZ) et le «Gesellschaft für Ressourcenschutz» (GFRS) en Allemagne, GLOBALGAP a élaboré un manuel pour les petits exploitants, incluant des procédures opérationnelles et des formulaires d'enregistrement qui peuvent être utilisés comme modèles par les groupements de producteurs. La dernière version de ce manuel peut être téléchargé à partir de:

www.GLOBALGAP.org/cms/upload/Documents/OMS_Manual-Final-1.pdf (uniquement en anglais). En 2007, GLOBALGAP a désigné un observateur pour l'Afrique qui participe aux comités sectoriels GLOBALGAP, fournit un soutien technique aux membres GLOBALGAP dans les pays en développement et agit comme «ambassadeur des petits producteurs» en identifiant des moyens pour faciliter la conformation par les petits producteurs aux normes GLOBALGAP. Pour plus d'informations, voir www.africa-observer.info. En février 2008, GLOBALGAP a créé un groupe de travail sur la certification des petits exploitants, voir www.GLOBALGAP.org/cms/front_content.php?idart=299&idcat=70&lang=1&client=1.

INFORMATIONS POUR LES ORGANISATIONS D'APPUI AUX ENTREPRISES

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Toute organisation d'appui aux entreprises élaborant un manuel SCI pour un groupement de producteurs doit collaborer étroitement avec le groupement afin de s'assurer que le manuel est adapté à la situation particulière du groupement. En effet, la qualité d'un SCI dépend de sa mise en œuvre par les responsables SCI. La participation par le personnel du groupement au développement du SCI se double d'un processus de sensibilisation et de formation.

SOUTIEN FINANCIER ET CONTRATS

Plusieurs donateurs et projets offrent un soutien financier aux groupements de producteur pour payer les frais de certification durant la période de préparation ou de conversion. Ce soutien financier est un outil très simple et direct pour aider les organisations agricoles à tirer profit des marchés des produits certifiés.

Nous conseillons aux donateurs de mettre leur soutien financier à la disposition directe des organisations agricoles, plutôt que de verser l'argent sur le compte d'un organisme de certification ou à un organisme d'appui aux entreprises. Le traitement des factures, des virements bancaires, etc. constituera pour l'organisation un processus d'apprentissage en soi, et évitera que l'organisation d'appui aux entreprises ne devienne l'interlocuteur de l'organisme de certification. Le maintien de contacts avec l'organisme de certification représente un test utile pour les organisations agricoles. S'il est avéré que l'organisation est incapable de maintenir de tels contacts, il est possible que l'organisation d'appui aux entreprises devra fournir des services de soutien permanents; alternativement, le groupement peut choisir d'obtenir la certification à travers un exportateur, propriétaire du certificat (dans de tels cas, le groupement ne pourra vendre des produits certifiés qu'à travers cet exportateur).

Nous conseillons aux organisations d'appui aux entreprises de conclure des contrats avec les organisations agricoles concernant la gestion des fonds, les actions qui doivent être entreprises afin d'exporter des produits certifiés, etc. La négociation et le respect de ces contrats constituent une expérience d'apprentissage utile pour les organisations qui se préparent à leurs premiers contrats commerciaux.

